

Pour citer cet article : Samia Bouchaddakh (2008), dans Elisenda Bernal & Janet DeCesaris (éds.), *Proceedings of the XIII EURALEX International Congress : EURALEX'2008*, Barcelone, p. 807-812.

La définition dans les dictionnaires bilingues: problèmes de polysémie et d'équivalence interlangues

Samia Bouchaddakh

Centre d'analyse et de traitement informatique du français québécois (CATIFQ),
Université de Sherbrooke

Observatoire de linguistique Sens-Texte (OLST), Université de Montréal
samia.bouchaddakh@usherbrooke.ca

0. Introduction

L'utilité de la définition dans les dictionnaires bilingues a souvent été un sujet controversé (par exemple, Hausmann 1990, Zgusta 1971: 321-329). Nous proposons dans cet article d'aborder la question dans la perspective des dictionnaires bilingues dits "de thème" ou "d'encodage". À travers l'étude de quelques unités lexicales françaises et leurs équivalents arabes, nous montrons l'intérêt de la définition, plus précisément la définition élaborée selon les principes de la *Lexicologie explicative et combinatoire*¹ (LEC) (cf. Mel'čuk, Clas, Polguère 1995), dans les dictionnaires bilingues d'encodage aussi bien pour le lexicographe que pour l'utilisateur. Ce type de définition offre la possibilité de dégager la structure interne des sens lexicaux ce qui nous permet de mieux sélectionner l'équivalent traductif et d'explicitier les liens de polysémie et d'équivalence qui existent entre les vocables des deux langues.

Cet article est organisé en trois sections. Dans la première section, nous montrerons comment la structuration de la définition d'une unité lexicale, ou lexie², permet d'établir un véritable calcul sémantique entre la lexie française et celle qui lui correspond en arabe afin de déterminer le degré d'équivalence qui existe entre les deux. Dans la deuxième section, nous aborderons la question de la polysémie des vocables dans une paire de langues qui est plus souvent qu'autrement une polysémie divergente, asymétrique ce qui nous amènera dans la dernière section à examiner le problème de l'équivalence partielle et la polyéquivalence qu'elle entraîne dans les dictionnaires bilingues.

1. Définition et calcul sémantique

Dans le cadre de nos travaux qui portent sur le développement d'une base de données lexicales français-arabe visant à améliorer les descriptions dans les dictionnaires bilingues, particulièrement ceux destinés aux francophones qui veulent encoder en arabe, nous avons élaboré des définitions de quelques unités lexicales françaises et leurs

¹ La LEC est la composante lexicale de la Théorie Sens-Texte (TST) (Voir Mel'čuk 1997).

² Une lexie est une unité lexicale prise dans une seule acception.

équivalents arabes selon les règles et les principes de la LEC informatisée. La structuration explicite du sens lexical en diverses composantes sémantiques (Altman et Polguère 2003, Wierzbicka 1985, 1987) a permis de confronter les acceptions du vocable français avec les lexies arabes et de sélectionner le meilleur équivalent.

Prenons pour illustration l'exemple de la lexie *punir***I.1a** (comme en (1) ci-dessous). Parmi les équivalents éventuels de cette lexie, nous pouvons citer les verbes arabes ['addaba]³, ['iqtaṣṣa], [jazâ] ou [ʿâqaba]. La comparaison des définitions des unités des deux langues et le calcul sémantique que nous pouvons faire au niveau des composantes sémantiques, avec la structuration explicite des définitions, montrent clairement que l'équivalent arabe le plus approprié à *punir***I.1a** est [ʿâqaba]**1a** (cf. la figure 1).

<p><i>punir</i>I.1a 1-Forme propositionnelle <i>X ~ Y pour Z par W</i> 2- Composante centrale <i>X fait subir W à Y</i> 3- Composantes spécifiques - But : afin que Y ne refasse pas Z - Caractéristiques de X : X a une autorité sur Y - Type de l'opération réalisée : action 4- Présuppositions - X tenant Y responsable de Z qui va à l'encontre de certains principes de X - X croyant que W est un mal pour Y. 5- Typage des actants - X= individu ou corps officiel - Y= individu ou corps officiel - Z= action négative : faute, méfait - W= mal</p>	<p>[ʿâqaba]1a 1-Forme propositionnelle <i>~ XY [li] Z [bi] W</i> 2- Composante centrale <i>X fait subir W à Y</i> 3- Composantes spécifiques - But : afin que Y ne refasse pas Z - Caractéristiques de X : X a une autorité sur Y - Type de l'opération réalisée : action 4- Présuppositions - X tenant Y responsable de Z qui va à l'encontre de certains principes de X - X croyant que W est un mal pour Y. 5- Typage des actants - X= individu ou corps officiel - Y= individu ou corps officiel - Z = action négative : faute, méfait - W= mal</p>	<p>['iqtaṣṣa] 1- Forme propositionnelle <i>~ X [min] Y pour Z</i> 2- Composante centrale <i>X fait subir le même mal Z à Y</i> 3- Composantes spécifiques - But : afin que Y ne refasse pas Z - Type de l'opération réalisée : action 4- Présuppositions - X ayant subi Z - X tenant Y responsable de Z qui est à l'encontre de certains principes de X 5- Typage des actants - X= individu - Y= individu - Z= mal</p>	<p>[jazâ] 1-Forme propositionnelle <i>~ XY [ʿalâ] Z [bi] W</i> 2- Composante centrale <i>X fait W à Y pour Z</i> 3- Composantes spécifiques - But : afin de punir <i>I.1a</i> ou de récompenser Y pour Z - Type de l'opération réalisée : action 4- Présuppositions - Y ayant fait Z à X - X pense que Z est mauvais ou que Z est bon pour X - X tenant Y responsable de Z - W est ce que Y mérite pour Z 5- Typage des actants - X= individu - Y= individu - Z= action négative ou positive - W= punition ou récompense</p>	<p>['addaba]2 1-Forme propositionnelle <i>~ XY [ʿalâ] Z [bi] W</i> 2- Composante centrale <i>X fait subir W à Y</i> 3- Composantes spécifiques - But : afin que Y ne refasse pas Z et améliore sa conduite en respectant les principes de X - Caractéristiques de X : X a une autorité sur Y - Type de l'opération réalisée : action 4- Présuppositions - X tenant Y responsable de Z qui est à l'encontre de certains principes de X - X croyant que W est un mal pour Y. 5- Typage des actants - X= individu - Y= individu - Z= action négative : faute, méfait - W= mal</p>
--	---	---	--	--

Figure 1. Mise en parallèle des définitions de *punir***I.1a** et de [ʿâqaba]**1a**, ['iqtaṣṣa], [jazâ], ['addaba]**2**

Contrairement à [ʿâqaba]**1a**, les autres lexies arabes ['iqtaṣṣa], [jazâ] et ['addaba]**2** ont toutes des composantes sémantiques qui les distinguent de l'unité française. Ainsi, pour le verbe ['iqtaṣṣa], mis à part le nombre des actants qui n'est pas le même, plusieurs composantes sémantiques sont absentes ou simplement différentes de celles de *punir***I.1a**.

³ Le système de translittération utilisé dans cet article est inspiré principalement de deux normes de translittération de l'arabe : DIN-31635 et ISO-233.

Nous pouvons citer, à titre d'exemple, les présuppositions qui ne sont pas exactement pareilles (cf. la figure 1). En effet, seul ['iqtaṣṣa] présuppose que c'est obligatoirement X qui a subi le mal Z. Nous pouvons effectivement énoncer en français une phrase comme (1), mais nous ne pourrions pas dire la même chose en arabe avec ['iqtaṣṣa]. La phrase (2) est sémantiquement inacceptable en arabe.

- (1) *Le surveillant a puniI.1a ces deux élèves pour leur bagarre dans la cour.*
 (2) # ['iqtaṣṣa al-qayyimu min at-tilmîḍdayni bi sababi šijârihimâ fi as-sâhati].

Pour ce qui est de ['addaba]2, la principale différence avec *punirI.1a* consiste dans la composante précisant le but de l'activité dénotée par la lexie, à savoir 'afin que Y... améliore sa conduite en respectant les principes de X'. Aucune composante équivalente à celle-ci n'est présente dans le sens de *punirI.1a*. Nous pouvons retrouver cette composante dans le sens de *châtierI* (voir la figure 2 ci-dessous), mais pas dans *punirI.1a*. Quand une personne X *punitI.1a* une autre personne Y pour Z, son but n'est pas d'améliorer la conduite de Y, mais simplement d'arrêter Z ou de pousser Y à ne pas refaire Z. Le sens lexical de ['addaba]2 est donc plus précis que celui de *punirI.1a* qui fonctionne en fait comme un hyperonyme pour cette lexie arabe.

châtierI

X châtie Y pour Z par W = Y ayant commis Z qui va à l'encontre de certains principes de X || X, qui a une autorité sur Y, fait subir une punitionI.2 sévère W à Y afin que Y ne refasse pas Z et améliore sa conduite en respectant les principes de X.

Figure 2. Définition de *châtierI*

Quant à [jazâ], l'écart qui existe entre ce verbe et *punirI.1a* est encore plus prononcé. [jazâ] a un sens plus général que *punirI.1a* qui est d'ailleurs contenu dans la définition de ce verbe (cf. la figure 1). De plus, comme le précise la composante spécifique de but, [jazâ] peut s'employer pour punir ou pour récompenser Y, selon que Z est mauvais ou bon pour X. Par ailleurs, si nous pouvons l'employer comme équivalent à *punirI.1a*, il faudra alors garder en tête qu'à la différence de la lexie française, [jazâ] présuppose toujours que la punition infligée est méritée.

2. Problème de polysémie divergente

L'équivalent à proposer dans la langue cible (L2) ne peut couvrir toutes les lexies d'un seul vocable de la langue source (L1). En effet, la polysémie symétrique ou parallèle est inexistante ou rarissime entre les langues. Le vocable arabe [ĀQABA], par exemple, ne peut pas être proposé comme un équivalent à PUNIR, d'abord, parce la polysémie des deux verbes est différente et ensuite, parce que certaines acceptions de PUNIR peuvent avoir comme équivalent des lexies appartenant à d'autres vocables. La figure 3 montre clairement la polysémie asymétrique de ces deux vocables.

<p>PUNIR</p> <p>I.1a ... X, qui a une autorité sur Y, fait subir W à Y afin que Y ne refasse pas Z... [Le professeur punit l'élève pour son mauvais comportement.]</p> <p>I.1b Le texte X... contient la déclaration qu'une autorité s'oppose à l'acte Z d'une personne et qu'elle doit punirI.1a cette personne pour Z par W. [La loi punit de peine de prison tout retour après une expulsion.]</p> <p>I.2 W est le fait par lequel une autorité punitI.1a une personne Y pour Z. [La peine de mort punit le tueur.]</p> <p>II. Un mal W ... est la conséquence de Z ... [Le cancer punit tes excès.]</p>	<p>↔</p> <p>↔</p>	<p>[[°]AQABA]</p> <p>Ia ~ X Y pour Z de W = X tenant Y responsable de Z qui est à l'encontre de certains principes de X X, qui a une autorité sur Y, fait subir W à Y afin que Y ne refasse pas Z, X croyant que W est un mal pour Y.</p> <p>Ib. ~ X Z de W = le texte X, produit par une autorité, contient la déclaration que cette autorité s'oppose à l'acte Z d'une personne et qu'elle doit punirI.1a cette personne pour Z par W.</p>
--	-------------------	--

Figure 3. Exemple de polysémie divergente

Ainsi, les deux dernières acceptions de PUNIR dans la figure 3 n'ont pas d'équivalent direct en arabe. Pour pouvoir les traduire, nous devons plutôt recourir à une reformulation avec des unités lexicales de vocables différents qui appartiennent à une autre partie de discours.

Par exemple, pour une phrase comme (3), nous pouvons dire en arabe quelque chose comme: [*al-'i[°]dâm[°]uqûba al-jarîma.*], lit. *La peine de mort est la punitionI.2 du crime.*

(3) *La peine de mort punitI.2 le crime.*

Pour ce qui est de *punir* dans la phrase (4), nous pouvons recourir au nom [[°]âqîba] 'conséquence/issue' (fatale!) et dire: [*kânat at-tuhma[°]âqîbata šarâhatihi.*] lit. *l'indigestion a été une conséquence/issue de sa gourmandise.*

(4) *Une indigestion a puniII sa gourmandise.*

Ces équivalents proposés à chaque lexie de L1 sont souvent appelés des *équivalents partiels*. Cette appellation prête toutefois à confusion. Nous aborderons cette question dans la section suivante.

3. Polysémie asymétrique et équivalent partiel

L'appellation d'*équivalents partiels* ne se limite pas au cas de polysémie asymétrique ou divergente comme dans l'exemple ci-haut. On parle également d'équivalence partielle lorsqu'il y a une divergence au niveau des composantes sémantiques de deux lexies dites "équivalentes". C'est surtout ce dernier type d'équivalent qu'il convient, selon nous, de qualifier réellement de "partiel". En effet, l'équivalent à proposer est tout d'abord une lexie de L2 qui correspond à une autre lexie de L1. Ensuite, comme nous l'avons déjà signalé, il est rare qu'il existe réellement de polysémie parallèle entre deux vocables appartenant à deux systèmes linguistiques différents.

Dans les lignes qui suivent, nous précisons les différents cas de figure de l'équivalent partiel.

3.1 L'équivalent partiel: les différents cas de figures

Le premier cas de figure se présente lorsque l'équivalent à proposer a un sens plus précis, plus étroit que l'unité en langue source. Ainsi, *punir***I.1a** peut avoir comme équivalents plus spécifiques [*addaba*]**2** (puisque grosso modo [*addaba*]**2** signifie '*punir***I.1a** pour améliorer la conduite de Y'), [*'iqtaṣṣa*] (en gros, c'est aussi '*punir***I.1a** mais en rendant à Y le même mal subi ou un mal égal à Z').

Dans le deuxième cas de figure, l'équivalent à fournir est plus large, plus général que la lexie française. Nous pouvons citer l'exemple du verbe [*jazâ*] comme équivalent à *punir***I.1a**.

Le troisième et dernier cas de figure de l'équivalent partiel se présente lorsque l'équivalent proposé et la lexie en langue source sont sémantiquement proches, c'est-à-dire lorsqu'ils partagent certaines composantes sémantiques sans que l'une des deux lexies ne renvoie à l'autre et sans que les deux ne soient liées par une relation d'hyponymie/hyperonymie. C'est une équivalence par "intersection"⁴ comme dans le cas de *châtier***I**, défini à la figure 2, et son équivalent [*'iqtaṣṣa*].

Il est clair que ces trois sous-types d'équivalents partiels ou de quasi-équivalents sont inévitablement à proposer dans n'importe quel dictionnaire bilingue parce que les équivalents parfaits ne sont pas très fréquents. Il en résulte alors deux conséquences. La première est la multiplicité des équivalents à fournir et cela même si le travail se fait sur la lexie et non sur le vocable. La deuxième conséquence est la confusion qui risque de s'établir dans l'esprit de l'utilisateur quant au statut de l'équivalent qui lui est fourni. Puisque c'est un équivalent partiel, il couvre donc partiellement les composantes sémantiques de la lexie en L1. Cependant, s'il n'existe aucun complément d'information qui indique cela à l'utilisateur, celui-ci pourra en effet penser que cet équivalent est parfait ou total et l'employer à tort dans les mêmes contextes que ceux où l'unité source apparaît.

3.2 La quasi-équivalence et la multiplicité des équivalents pour une lexie

Une lexie peut avoir comme équivalent plus d'une seule unité comme dans les cas suivants.

- Les équivalents fournis sont des synonymes parfaits. Dans ce cas, comme il n'y a pas de différences sémantiques entre les unités arabes, l'utilisateur peut employer l'une ou l'autre des unités sans difficulté. La polyéquivalence ici ne pose pas de problème pour l'utilisateur qui peut même l'apprécier, car cela lui permet d'éviter les répétitions inutiles et d'enrichir son vocabulaire. Par exemple:

⁴ Nous reprenons ici le terme "intersection" que Mel'čuk, Clas et Polguère (1995) emploient pour distinguer un des trois types de synonymie, l'équivalence étant bien entendu une synonymie interlinguale.

(5) *Seau* ≡ [dalw] = [saʔl] ‘récipient cylindrique pour transporter du liquide’

- Les quasi-équivalents proposés sont des quasi-synonymes. Ils ont tous des composantes sémantiques communes avec la lexie en L1. Ils partagent aussi entre eux certaines composantes, mais se distinguent par d'autres. Par exemple:

(6) *ChâtierI* ≡ [ʕâqaba]1a, [ʕaddaba]2, [ʕiqtaʃʃa]

Devant une telle situation, il est difficile, en effet, d'effectuer un choix sur un seul quasi-équivalent parce que les trois couvrent des composantes sémantiques différentes par rapport à la lexie française. Par ailleurs, comme ils peuvent avoir le statut d'équivalents spécifiques, généraux ou par intersection, ils peuvent donc non seulement ne pas couvrir toutes les composantes de la lexie en L1, mais contenir aussi dans leurs définitions des composantes qui les distinguent encore plus de la lexie française et qui creusent encore plus l'écart entre les unités de ces deux langues mises en présence.

Cela dit, avec le calcul sémantique que nous pouvons établir sur les définitions de la lexie française (*châtierI*) et ses équivalents, il devient plus facile et moins arbitraire de sélectionner le meilleur équivalent à *châtierI* et d'éviter la polyéquivalence. Cet équivalent sera donc celui qui se rapproche le plus du sens de *châtierI*, c'est-à-dire celui qui possède le plus grand nombre de composantes sémantiques communes et le moins possible de composantes différentes. Bien entendu, en règle générale, c'est toujours mieux d'opter pour un équivalent qui a un sens plus générique que l'unité de la langue source afin de pouvoir l'employer correctement dans des contextes aussi nombreux que possible. L'équivalent plus spécifique réduit en effet le nombre de ces contextes et peut même altérer, avec ses composantes particulières, le sens de l'énoncé en L1 qu'on cherche à traduire.

- Le troisième cas de figure de la multiplicité des équivalents pour une seule lexie se manifeste lorsqu'il n'existe aucune relation de synonymie entre les équivalents proposés. Ces derniers sont simplement des quasi-équivalents qui dénotent ou renvoient à des choses différentes. Le seul lien qui existe entre eux est réalisé via la lexie en langue source. Par exemple:

(7) *Oncle* ≡ [hâl] ‘frère de la mère’; [ʕam] ‘frère du père’

Ce type d'équivalent est fréquent et il est dû à l'anisomorphisme entre les langues (voir à ce sujet Mel'čuk et Wanner (2001) ainsi que Szende (1996)). Dans cet exemple, il est difficile de choisir un seul équivalent à proposer dans l'article de dictionnaire bilingue de *oncle* puisque c'est la jonction des sens des deux équivalents avec leurs composantes distinctives ('maternel' pour [hâl] et 'paternel' pour [ʕam]) qui constitue la définition de l'unité lexicale française. Or, il n'y a aucun mot en arabe qui a ce sens de *oncle*. C'est là un cas de vide lexical en arabe et la polyéquivalence est alors inévitable dans cette situation.

Il est important de souligner la distinction entre ce cas de vide lexical et l'exemple d'une lexie comme *sanctionner* **II.1a** (cf. en (8)). Cette lexie française n'a pas de lexie équivalente en arabe parce que les deux composantes sémantiques essentielles de ce verbe, celle liée à l'actant X qui doit être une 'autorité'⁵ et celle liée à l'actant W qui doit être une peine 'prescrite par X', ne sont partagées par aucun verbe arabe. Toutefois, on ne peut pas parler ici de vide lexical parce que la langue arabe dispose d'une collocation qui permet de traduire convenablement ce sens de *sanctionner* et de rendre compte de cette idée d'autorité et de punition officielle. C'est [farāḍa ^cuqûba/^cuqûbât] *lit.* 'imposer une (ou des) punition(s)'. Il est alors possible de traduire correctement une phrase comme en (8) par (9).

(8) *L'ONU sanctionne de nouveau l'Iran.*

(9) [tafriḍu al-'umamu al-muttaḥḥida mujaddadan ^cuqûbât ^calâ 'irân]
lit. 'L'ONU impose de nouveau des punitions sur Iran'.

4. Conclusion

Nous avons vu dans cet article comment l'élaboration de la définition selon la LEC et la structuration explicite du sens lexical en des composantes sémantiques variées permettent d'établir une vraie mise en correspondance entre les lexies de deux langues différentes. Il est ainsi possible, non seulement de sélectionner le meilleur équivalent pour chaque lexie des vocables analysés, mais également d'identifier à chaque fois le statut de cet équivalent et les liens sémantiques qu'il entretient avec l'unité de la langue source. Cette identification est utile lors de la rédaction de l'article de dictionnaire bilingue pour fournir à l'utilisateur les informations complémentaires dont il a besoin pour réussir son encodage ou sa traduction. Cela dit, ce travail de mise en correspondance ne saurait être complet si on néglige de prendre en considération les caractéristiques syntaxiques et lexico-combinatoires des unités lexicales à décrire. En effet, l'article de dictionnaire tel que nous l'envisageons et sur lequel nous travaillons actuellement inclut également les différentes informations syntaxiques et lexico-combinatoires de l'équivalent proposé. L'article bilingue qui résulte de tout ce travail de mise en correspondance complété par une description syntaxique et lexicale de l'équivalent peut servir ainsi de modèle pour la construction d'un véritable dictionnaire qui constituera un outil didactique efficace dans l'enseignement et l'apprentissage d'une langue étrangère.

Références

Altman, J.; Polguère, A. (2003). "La BDéf: base de définitions dérivée du Dictionnaire explicatif et combinatoire". *Proceedings of the First International Conference on Meaning-Text Theory*. Paris: École Normale Supérieure. 43-54.

⁵ Nous faisons bien sûr une distinction entre 'X a une autorité sur Y' et 'X est une autorité'. Dans le premier cas, X peut être n'importe qui ayant le pouvoir de punir une personne donnée, son père, son professeur... Mais, dans le second cas, X est une autorité officielle, par exemple un pays, un gouvernement, etc.

Hausmann, F. J. (1990). "La définition est-elle utile? Regard sur les dictionnaires allemands, anglais et français". In Chaurand, J.; Mazière, F. (éd.). *La définition*. Actes du colloque organisé par le CELEX (Centre d'Études du Lexique) de l'Université Paris-Nord à Paris les 18 et 19 novembre 1988. Paris: Larousse. 225-235.

Mel'čuk, I.; Clas, A.; Polguère, A. (1995). *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*. Louvain-la-Neuve: Duculot.

Mel'čuk, I. (1997). *Vers une linguistique Sens-Texte. Leçon inaugurale*. Paris: Collège de France.

Mel'čuk, I.; Wanner, L. (2001). "Towards a Lexicographic Approach to Lexical Transfer in Machine Translation (Illustrated by the German-Russian Language Pair)". *Machine Translation*. 16. Netherlands: Kluwer Academic Publishers. 21-87.

Szende, T. (1996). "Problèmes d'équivalence dans les dictionnaires bilingues". In Béjoint, H.; Thoiron, Ph. (dir.). *Les dictionnaires bilingues*. Louvain-la-Neuve : Duculot. 111-126.

Wierzbicka, A. (1985). *Lexicography and Conceptual Analysis*. Ann Arbor: Karoma.

Wierzbicka, A. (1987). *English Speech Act Verbs: A Semantic Dictionary*. Sydney: Academic Press.

Zgusta, L. (1971). *Manual of lexicography*. Prague: Academia.